

## les établissements gérés par le CCAS

L'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Plumélieu-Bieuzy accueille et accompagne des personnes âgées dont le maintien à domicile est devenu difficile.

La capacité d'accueil est de 68 résidents dont 66 en hébergement permanent et 2 en hébergement temporaire.

Plusieurs unités sont réparties sur 2 niveaux. L'une d'entre elle, d'un capacitaire de 12 lits, est fermée et permet d'accueillir de manière sécurisée les personnes âgées déambulantes présentant un risque de fugue.

### Contact

12 rue du Stade 56930 Plumélieu-Bieuzy  
accueil.ehpad@plumeliau-bieuzy.bzh  
Tél. : 02 97 51 87 50

La Résidence la Villeneuve et le S.A.V.S (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) « Le Goéland » sont ouverts 365 jours par an.

Ils accueillent des personnes adultes présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne orientées par la Maison Départementale de l'Autonomie.

La capacité d'accueil est de 26 places permanentes, 1 accueil temporaire et 1 place en accueil de jour.

### Contact

10 Rue Albert Camus 56930 Plumélieu-Bieuzy  
secretariat.fdv-savs@plumeliau-bieuzy.bzh  
Tél. : 02.97.51.91.88 – 02.97.51.91.78

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale « Le Goéland » a pour objectif de permettre à des adultes de construire une vie autonome en appartement.

Capacité d'accueil de 10 places.

Bureau du SAVS

10 Rue Albert Camus 56930 Plumélieu-Bieuzy  
equipe.savs@plumeliau-bieuzy.bzh  
Tél. : 06.32.49.66.96

## Infos pratiques

Centre communal d'action sociale

Mairie de Plumélieu-Bieuzy

4 Place du Général de Gaulle

56930 Plumélieu-Bieuzy

Lundi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Mardi et jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Vendredi : 13h30 - 17h

Tél. : 02.97.51.80.28

ccas@plumeliau-bieuzy.bzh

Mairie annexe de Plumélieu-Bieuzy

21 rue Bonne Fontaine - Bieuzy

56310 Plumélieu-Bieuzy

Lundi : sur RDV

Vendredi : 8h30 - 12h

Tél. : 02.97.39.55.76



Le CCAS mène une action générale de prévention et de développement social dans la commune en lien avec les institutions publiques et privées :

- Le conseil départemental du Morbihan ;
- CAF ;
- MSA ;
- La Maison Départementale de l'Autonomie ;
- L'Espace Autonomie Santé ;
- Les associations...

# Bienvenue au CCAS

de Plumélieu-Bieuzy

## UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR TOUS



Le CCAS, un lieu d'information et d'orientation qui s'adresse à tous : familles ou personnes seules majeures, demandeurs d'emploi, actifs.

Il dispense les aides sociales facultatives communales et instruit également les dossiers d'aides sociales départementales et nationales.

## Les aides sociales légales

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aides sociales et des demandes d'allocation personnalisée à l'autonomie.

Le CCAS peut procéder à la domiciliation des personnes en logement précaire ou sans domicile fixe et ayant un lien avec la commune.

La domiciliation permet à ces personnes de disposer d'une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

## Les aides sociales facultatives

Le CCAS propose des aides sociales facultatives sous conditions de résidence et de ressources.

Ce dispositif vient en complément des aides complémentaires de droit commun pour répondre de façon ponctuelle aux difficultés des habitants de Plumélia-Bieuzy.

Le CCAS de Plumélia-Bieuzy,  
un outil au coeur des Solidarités

## Les aides administratives

Le CCAS accompagne les habitants de la ville concernant :

- Le handicap : cartes de stationnement, Allocation Adultes Handicapés, carte d'invalidité (mobilité inclusion)...
- L'accès au logement social : demande de logement social auprès des bailleurs sociaux disposant d'un parc locatif public sur la commune.
- La rédaction de dossiers pour les différents organismes (CAF, MSA, CARSAT...)



## Les aides de préventions et de santé

- Ateliers ligue contre le cancer (Octobre rose / Mars bleu)
- Atelier de sensibilisation aux économies d'énergie
- Conférences

## Maintien à domicile

### Portage de repas

Un service de portage de repas est proposé par le CCAS. Les repas sont préparés par la cuisine centrale et livrés en liaison froide.

Il est destiné aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes en situation de handicap.

### Transport solidaire

À destination des personnes de plus de 75 ans dans l'impossibilité temporaire ou définitive d'assurer les déplacements de leur domicile au centre bourg de Plumélia.

### Registre des personnes fragiles et isolées

Les personnes fragiles et isolées, personnes âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap, peuvent, à leur demande, ou sur requête d'un tiers, figurer sur un registre nominatif et confidentiel.

Ce registre permet d'apporter un conseil, une vigilance, une assistance à chaque personne inscrite.

### Repas des seniors

Offert chaque année aux Plumélois et Bieuzyates âgés de plus de 75 ans. Ce repas est l'occasion de se retrouver pour partager un moment de convivialité.

### Téléassistance

Le téléassistance est un dispositif permettant de sécuriser les personnes vivant seules chez elles. Un émetteur sert à contacter une plateforme téléphonique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Conventions de partenariat avec Présence verte et FILIEN ADMR.